



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



2025 / 2026

+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be



Conditions Générales

En inscrivant votre enfant à l'école Saint-Henri, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par Dynamix23 asbl

DOSSIER D'INSCRIPTION. Le dossier d'inscription est celui de l'école. Les données relatives à votre inscription au sein de l'école Saint-Henri sont communiquées à nos services afin de garantir un suivi optimal et une sécurité de vos enfants. Les données transmises par STH à D23 asbl le sont soit annuellement avant le début de l'année scolaire, soit en cours d'année si votre inscription à STH est également une inscription en cours d'année. Les données communiquées sont transmises par email à notre secrétariat. Les données d'inscription indispensables communiquées sont les suivantes : Nom de l'enfant - Prénom de l'enfant - Date de naissance - Adresse de l'enfant - email du parent 1 - email du parent 2 - téléphone du parent 1 - téléphone du parent 2 - téléphones secondaires - classe et titulaire de l'année scolaire en cours. Lors de l'inscription à l'école, vous avez marqué votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES. (garderies du matin, midi, et soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont facturés d'après les présences effectives de l'enfant aux différents accueils. La garderie du soir se termine à 18h15. Au-delà de 18h15, chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont facturés d'après les présences du jour de l'enfant. Le registre obligatoire des présences de l'école fait office de vérification. L'accueil du midi en maternelles est de 11h30 à 13h40 et de 12h15 à 13h40 en primaires. La garderie du mercredi après-midi débute à 14h15 et se termine à 18h15. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h05. De 8h05 à 8h25, l'accueil est gratuit. L'accueil du soir débute à 15h10 en maternelles et à 15h20 en primaires et se termine à 18h15. Les accueils de 15h10 (maternelles) et de 15h20 (primaires) à 15h35 sont gratuits. L'accueil payant du mercredi midi s'articule de 12h30 à 14h15 pour permettre aux parents des enfants qui participent à la sieste de venir chercher les enfants au lever de sieste à 14h00.

REPAS CHAUDS. L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. D23 n'est pas responsable de ce service. La facturation de ce service reste donc indépendante de notre facture mensuelle.

ÉTUDES ENCADRÉES. Les études encadrées se déroulent les lundis et les mardis après les heures scolaires. Les heures des études encadrées sont de 15h45 à 16h45 et sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES. Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant le temps de midi et après les heures scolaires. Les heures d'activités parascolaires sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

FACTURATION. Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, voir date d'échéance. Les activités parascolaires (études - activités artistiques - activités sportives) sont à payer directement au moment de l'inscription. Les factures d'accueil extrascolaires sont envoyées par email et disponibles dans votre compte MyDynamix23. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite et avant tout paiement avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be. Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur celles-ci. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que «ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

ACCIDENTS. Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil ET en ordre de paiement sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

IMAGE. Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ainsi que nos activités parascolaires.

PROTECTION DES DONNÉES. Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

ATTESTATIONS FISCALES. Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier si et seulement si toutes les factures sont acquittées. Attention, les attestations fiscales en matière de frais de garde ne portent pas sur le service des repas chauds.

RECouvreMENT & IMPAYÉS. Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+22 jours de retard) et enfin d'un 3ème et ultime rappel mentionnant une dernière date limite de paiement. Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec des frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrer aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

EXCLUSION DES SERVICES. Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées dans les temps, votre enfant ne pourra plus bénéficier de ces services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir.



MATERNELLES

SIESTE :

Une sieste est possible pour les enfants inscrits en M0 & M1.

REPAS CHAUDS :

Surveillance et accompagnement des enfants sont assurés par nos équipes.

ATTENTION : L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. Les repas chauds sont facturés par l'école et sont donc indépendants de notre facture mensuelle.

ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à la garderie et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h35 (*12h30 le mercredi*) en temps d'accueil ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation. Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. En effet, si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, aux repas chauds ou aux repas tartines, il est pris en charge par nos équipes.

Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Sur le temps de midi (après le repas) et en fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités culturelles ou sportives (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait uniquement via notre site internet www.dynamix23.be. L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h35 (*mercredi 14h15*), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé selon notre grille tarifaire.



PRIMAIRES

REPAS CHAUDS :

Surveillance et accompagnement des enfants sont assurés par nos équipes.

ATTENTION : L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. Les repas chauds sont facturés par l'école et sont donc indépendants de notre facture mensuelle.

ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à la garderie et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil.

Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h35 (*12h30 le mercredi*) en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation.

Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. En effet, si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, aux repas chauds ou aux repas tartines, il est pris en charge par nos équipes. Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Sur le temps de midi (après le repas) et en fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème culturel ou sportif (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait uniquement via notre site internet www.dynamix23.be. L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

ÉTUDES ENCADRÉES :

Les études encadrées sont une aide à la réalisation des devoirs de votre enfant. Il fait ses devoirs et ses leçons du jour avec l'aide d'un enseignant de l'école. Les temps d'étude sont de 60 minutes et s'articulent de 15h45 à 16h45. Les études ont lieu les lundis & mardis. Il n'y a donc pas d'étude les jeudis & vendredis. L'inscription aux études s'effectue uniquement via notre site Internet : www.dynamix23.be et s'effectue par cycle. Le cycle 1 s'étend de septembre à décembre et le cycle 2 de janvier à juin de la même année scolaire. Si votre enfant est inscrit à une étude encadrée les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h35 (*mercredi 14h15*), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé selon notre grille tarifaire.

**TEMPS CALME SURVEILLÉ :**

À partir de la rentrée scolaire, un nouveau temps calme surveillé sera mis en place pour les enfants de l'enseignement primaire inscrits à l'AES, les lundis et mardis après la classe.

Ce moment structuré et obligatoire se tiendra en parallèle des études encadrées par les enseignants et des activités parascolaires. Il se déroulera dans le réfectoire et durera 30 minutes, à partir de 16h15. Avant ce temps calme, les enfants auront déjà l'occasion de se dépenser librement entre 15h15 et 16h15.

Ensuite, le temps calme leur offrira un cadre apaisé pour avancer dans leurs devoirs, relire leurs leçons ou s'occuper de manière calme et autonome. L'accès à la bibliothèque sera également possible pour les enfants qui souhaitent lire ou s'isoler dans un environnement propice au calme. A l'issue de ce moment structuré, les enfants pourront retrouver des activités libres à l'extérieur pour terminer la journée de manière détendue.

Les parents qui le désirent peuvent venir chercher leur enfant à leur meilleure convenance pendant ce moment mais attendrons à l'extérieur du réfectoire afin de maintenir le calme durant cette période.

Ce dispositif a pour objectif de réduire la charge de travail scolaire à la maison tout en respectant le rythme de chaque enfant. D23 garantit un cadre serein et propice à la concentration (silence, activités calmes autorisées), mais ne garantit pas la vérification ni la compréhension du travail réalisé, contrairement à une étude dirigée par un enseignant.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou études) s'effectuent via le site internet www.dynamix23.be selon les places disponibles. L'inscription de votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet, s'effectue au départ de votre compte famille **MyDynamix23**. Si vous n'avez pas encore de compte **MyDynamix23**, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse info@dynamix23.be. Ce compte en ligne vous donnera également accès à vos données personnelles, aux attestations fiscales & mutuelles.

BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année scolaire un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver toute l'année. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone. **Attention !** les QR codes changent chaque année et ne sont donc pas réutilisables d'une année à l'autre.

RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants en ordre de paiement sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés lors de nos accueils/activités aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (voir date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facturation, les différentes présences scannées du mois (matin - midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à info@dynamix23.be ou par téléphone au **02/767 10 12** afin de vérifier ensemble votre adresse email principale. Les factures sont également disponibles dans votre compte famille **MyDynamix23**.

SORTIE :

La sortie d'un enfant seul de l'école ou avec une tierce personne doit faire l'objet d'une demande écrite ou notée sur la carte de sortie de l'enfant en primaire. Toute exception doit être notifiée dans le J.d.C. de votre enfant et montrée au responsable en charge de l'accueil de votre enfant.

RETARD :

Après 18h15, chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **0471/95 65 64**.

DOCUMENTS :

Tous les documents, factures et attestations sont accessibles depuis votre compte **MyDynamix23**.



COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

Les inscriptions s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. Dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, sous l'onglet **MyDynamix23** vous avez accès à votre session ainsi qu'aux inscriptions. Si vous n'avez pas encore de compte **MyDynamix23**, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse info@dynamix23.be.

ÉTUDES ENCADRÉES :

Les inscriptions aux études encadrées sont accessibles sous la rubrique « Cours » (comme un cours parascolaire). Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le jour souhaités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires sont accessibles sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

L'accès aux inscriptions des journées pédagogiques se situe sous la rubrique « EXTRA-SCOLAIRES ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le type de journée pédagogique souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**. **Les inscriptions doivent impérativement parvenir à Dynamix 23 au plus tard 48 heures avant la journée prévue pour nous permettre de prévoir un encadrement suffisant.**

GARDERIES :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût en dehors des périodes payantes. Le système de garderie payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés et facturé en fin de mois selon notre grille tarifaire.

TEMPS CALME SURVEILLÉ :

Aucune inscription au préalable n'est nécessaire. Par défaut, tous les enfants du primaire **non inscrits à une activité parascolaire ou à l'étude** seront automatiquement dirigés vers ce temps calme surveillé.



www.dynamix23.be
info@dynamix23.be
+32 (0)2 767 10 12



Année scolaire 2025/2026

Ecole Saint-Henri
Avenue des Cerisiers 239
1200 Bruxelles

CONTACTS & COORDONNÉES

E-mail :

info@dynamix23.be

Coordinateur des Accueils Extra-Scolaires:

Monsieur Sean CROLLEN

Coordinateur des Activités Parascolaires :

Monsieur Laurent POLLYN

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

Coordinateur du site Saint-Henri :

Référent primaires :

Monsieur Lawrence HARDING

Co - Coordinateur du site Saint-Henri :

Monsieur Alexis DEWEZ

Référente maternelles :

Madame Anna LORENZETTI

Téléphone :

Mobile : 0471 95 65 64 - de 7h30 à 18h15 - du lundi au vendredi

Gestion & Facturation :

Madame Patricia TIMMERMANS

Madame Valérie THIBAUT

Madame Julie GOOSSENS

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

E-mail :

info@dynamix23.be

Site web :

www.dynamix23.be

Compte Bancaire :

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

BCE :

0897.523.875



INFORMATIONS PARASCOLAIRES & ÉTUDES

Inscription exclusivement via le site Internet : www.dynamix23.be

Cycle 1 : du 08/09/2025 au 21/12/2025 avec une ouverture aux inscriptions le Dimanche 01/06/2025 à 10h00

Cycle 2 : du 05/01/2026 au 21/06/2026 avec une ouverture aux inscriptions le Dimanche 02/11/2025 à 10h00

Les inscriptions s'effectuent par cycle.

LUNDI :

EVEIL MUSIQUE (2 - 3 maternelles) - Lundi 12h30 - STH - Crescendo - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Lundi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
MULTISPORTS (1 - 2 - 3 primaires) - Lundi 12h30 - STH

ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ (2 - 3 maternelles) - Lundi 15h45 - STH
BALADE MUSICALE (Accueils - 1 maternelles) - Lundi 15h45 - STH - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
CHORALE (2 - 3 maternelles) - Lundi 15h45 (45min) - STH
DÉFOUL CIRQUE (2 - 3 maternelles) - Lundi 15h45 - STH
DÉFOUL GYM (Accueils - 1 maternelles) - Lundi 15h45 - STH
Étude Encadrée du LUNDI (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Lundi 15h45 - STH
LEGO SPIKE EDUCATION (1 - 2 - 3 primaires) - Lundi 15h45 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

ATELIERS MUSICAL (1 - 2 primaires) - Lundi 16h45 - STH - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

MARDI :

ATELIERS COUTURE (3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
DÉFIS ESCALADE (1 - 2 primaires) - Mardi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
DÉFOUL CIRQUE (2 - 3 maternelles) - Mardi 12h30 - STH
DÉFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Mardi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
JEUX D'ÉCHECS (avancés) (3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 12h30 - STH

CHORALE (1 - 2 primaires) - Mardi 15h45 (60 min) - STH
DÉFOUL CIRQUE (Accueils - 1 maternelles) - Mardi 15h45 - STH
DÉFOUL MUSIQUE (2 - 3 maternelles) - Mardi 15h45 - STH - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
DÉFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Mardi 15h45 - STH
Étude Encadrée du MARDI (1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 15h45 - STH
Mini Architecte - Niveau basique (1 - 2 primaires) - Mardi 15h45 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

ATELIERS MUSICAL (1 - 2 primaires) - Mardi 16h45 - STH - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

MERCREDI :

DÉFOUL CONTES & CRÉATION (2 - 3 maternelles) - Mercredi 14h00 - STH
DÉFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Mercredi 14h00 - STH

DÉFOUL CONTES & CRÉATION (Accueils - 1 maternelles) - Mercredi 15h00 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**



JEUDI :

ATELIER BD (4 - 5 - 6 primaires) - Jeudi 12h30 - STH
ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ (1 - 2 - 3 primaires) - Jeudi 12h30 - STH
HIP-HOP (4 - 5 - 6 primaires) - Jeudi 12h30 - STH
LEGO CONSTRUCTION (1 - 2 - 3 primaires) - Jeudi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Jeudi 12h30 - STH
Mini Architecte - Niveau basique (1 - 2 primaires) - Jeudi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

DÉFOUL GYM (Accueils - 1 maternelles) - Jeudi 15h45 - STH
DÉFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Jeudi 15h45 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
DESSIN & PEINTURE - Les Ateliers du Jeudi (1 - 2 - 3 primaires) - Jeudi 15h45 - STH
LEGO SPIKE EDUCATION (1 - 2 - 3 primaires) - Jeudi 15h45 - STH

VENDREDI :

ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ (2 - 3 maternelles) - Vendredi 12h30 - STH
EVEIL MUSIQUE (2 - 3 maternelles) - Vendredi 12h30 - STH - Crescendo - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
HIP-HOP (2 - 3 - 4 primaires) - Vendredi 12h30 - STH
LEGO CONSTRUCTION (1 - 2 - 3 primaires) - Vendredi 12h30 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

DÉFOUL GYM (2 - 3 maternelles) - Vendredi 15h45 - STH
DÉFOUL SPORTS (Accueils - 1 maternelles) - Vendredi 15h45 - STH
DESSIN & PEINTURE - Les Ateliers du Vendredi (1 - 2 - 3 primaires) - Vendredi 15h45 - STH
DESSIN & PEINTURE - Les Ateliers du Vendredi (4 - 5 - 6 primaires) - Vendredi 15h45 - STH
LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Vendredi 15h45 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
YOGA (1 - 2 - 3 primaires) - Vendredi 15h45 - STH - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

Durée des activités parascolaires (cours) et des études : 60 minutes

Inscription exclusivement via le site Internet : www.dynamix23.be



HORAIRES & TARIFS

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matin

entre 7h30 & 8h05

Accueil : 0,60 € / jour / enfant

entre 8h05 & 8h25

Accueil GRATUIT

Midi

de 11h30 à 13h40
Maternelles

de 12h15 à 13h40
Primaires

2,10 € / jour / enfant

Compris dans le forfait :
sieste - service repas - surveillance midi

de 12h30 à 13h30

Activités Parascolaires

Inscription par cycle et par thème (maternelles et primaires)

Après-midi

entre 15h20 & 15h35

Accueil GRATUIT

entre 15h35 & 16h00

Accueil : 0,25 € / jour / enfant

entre 16h00 & 17h15

Accueil : 2,25 € / jour / enfant

entre 17h15 & 18h15

Accueil : 3,25 € / jour / enfant

de 15h45 à 16h45

Activités Parascolaires & Études

Inscription par cycle et par thème (maternelles et primaires)

Mercredi

Matin

entre 7h30 & 8h05

Accueil : 0,60 € / jour / enfant

entre 8h05 & 8h25

Accueil GRATUIT

À.p.d. 12h30

entre 12h30 & 14h15

Temps de midi : 2,10 € / jour / enfant
Compris dans le forfait : sieste - service repas - surveillance midi

de 14h00 à 16h00

Activités Parascolaires

Inscription par cycle et par thème (maternelles et primaires)

entre 14h15 & 16h15

Accueil : 4,20 € / jour / enfant (temps de midi inclus)

entre 16h15 & 18h15

Accueil : 6,20 € / jour / enfant (temps de midi inclus)

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h35 en temps d'accueil (12h30 le mercredi), en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés !



GUIDE DE LECTURE DE LA GRILLE HORAIRE & DES TARIFS

Chers parents, vous trouverez ci-dessous un guide afin de faciliter la lecture des horaires et des tarifs de garde au sein de votre école.

Il est important de noter que les tarifs sont établis en fonction de l'heure de reprise de votre enfant. Pour rendre les choses plus claires, les tranches horaires de l'après-midi renseignent le prix total de la garderie de fin de journée à l'heure où votre enfant quitte l'école.

La grille des tarifs est organisée par tranches horaires, en fonction de l'heure de début et de fin de la garde. Chaque tranche horaire est associée à un tarif spécifique. Par exemple, la période de garde de 7h30 à 8h05 peut avoir un tarif différent de celle de 8h05 à 8h25.

Lorsque vous consultez la grille des tarifs, recherchez l'heure à laquelle vous prévoyez de reprendre votre enfant. Ensuite, trouvez la tranche horaire correspondante et le tarif qui lui est associé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations pour comprendre la grille des tarifs. Nous sommes là pour vous aider à naviguer à travers cela et à rendre le processus aussi clair que possible pour vous.

Exemples concrets :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- * si votre enfant quitte l'école entre 15h20 et 15h35, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 15h35 et 16h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **0,25 euros** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 16h00 et 17h15, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **2,25 euros** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 17h15 et 18h15, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **3,25 euros** (soit 0,25 euros + 2,00 euros + 1,00 euros) ;

Les mercredis :

- * si votre enfant quitte l'école entre 12h10 et 12h30 l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
- * si votre enfant participe au temps de midi du mercredi entre 12h30 et 14h15, le tarif de l'accueil du TEMPS DE MIDI s'élève à **2,10 euros** ;
- * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 14h15 et 16h15, le tarif de l'accueil de l'après-midi s'élève à **4,20 euros** (temps de midi à 2,10 euros + accueil de la tranche 1 à 2,10 euros) ;
- * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 16h15 et 18h15, le tarif de l'accueil de l'après-midi s'élève à **6,20 euros** (temps de midi à 2,10 euros + accueil de la tranche 1 à 2,10 euros + accueil de la tranche 2 à 2,00 euros).

Exemple : Votre enfant reste de 12h15 à 17h30, les frais de garde du jour seront de 6,20 euros (temps de midi inclus).

Le dossier d'accueil complet est disponible sur notre site internet : www.dynamix23.be sous l'onglet « Accueils scolaires », rubrique : Ecole Saint-Henri (télécharger le dossier AES de l'école Saint-Henri).



---	--	---